



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ordinaire  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT FACE, volet CSSDM  
tenue en virtuel (sur Teams) le **MERCREDI 26 OCTOBRE 2022**

---

Étaient présents:

Administration :	Stéphane Abran, directeur
Enseignantes :	Catherine Bouchard Antonin Forget Miranda Kuqi Julie Saint-Pierre
Parents :	Élisabeth Pelletier, présidente Joanie Barabé Oliya Girard, Daniel Herrera Anne Krag (substitut)
Personnel :	Noura Bennani, technicienne du service de garde
Autres :	Marie-Ève Arseneau, membre de la communauté / GB EMSB et Fondation de l'école Shannon Joutel, coordonnatrice, OPP

Étaient absents :

Hasna Rouighi, parents  
Mila Nelson, présidente du comité d'élèves  
Héloïse Labarre, vice-présidente du comité d'élèves

---

**1. Présences et vérification du quorum**

À 18h32, la présidente constate le quorum et ouvre la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ODJ est proposé par Julie Saint-Pierre, secondé par Joanie Barabé. Adopté sans opposition.

**3. Adoption du PV de la séance du 6 juin 2022**

PV du 6 juin proposé par Élisabeth Pelletier secondé par Joanie Barabé. Adopté sans opposition.

**4. Adoption du PV de la séance du 14 septembre 2022**

PV du 6 juin proposé par Élisabeth Pelletier secondé par Joanie Barabé. Adopté sans opposition.

## 5. Suivis à la liste d'actions du 6 juin 2022

Mesures d'apaisements de la rue Université. L'école a dû refaire une demande auprès de la ville # 22153834. Protocole d'entente CSSDM et EMSB, il a été envoyé par courriel le 20 octobre et il est un point à l'ordre du jour.

## 6. Période de questions du public / Zone de réflexion

Présentation des deux candidatures comme membre de la communauté :

- Un parent fait la lecture de la lettre de présentation de Mme Julie Leblanc du service d'accueil St-Louis (SACME)
- M. Claude Lévis (conseiller au ministère de l'Économie et de l'Innovation) se présente au CÉ et par la suite qui la rencontre.
- Discussion entre les membres du CÉ et décision d'un vote secret qui sera envoyé par courriel à la direction de l'école.
- Résultat du vote par courriel : M. Claude Lévis, conseiller au ministère de l'Économie et de l'Innovation

## 6. Affaires courantes de l'école

### 6.a. Point du service de garde

La technicienne a présenté la réglementation du service de garde.

Présentée par Noura Bennani, secondé par Catherine Bouchard. Adopté à l'unanimité.

### 6.b. Sorties éducatives modifiant l'horaire & campagnes de financement

Sont approuvées ce soir :

- 5<sup>e</sup> année / 28 nov : Maison Théâtre (0\$ / élève)
- 5<sup>e</sup> année / 10 mars 2023 : Maison Théâtre (0\$ / élève)
- 11<sup>e</sup> année / 30 sept : Atelier de danse contemporaine (0\$ / élève)
- 11<sup>e</sup> année / Campagne de financement – Production de savons au profit du bal des finissants

Adoption à l'unanimité.

### 6.c. Budget de l'école

Présenté par la direction.

- Fonds 1 : Budget régulier et fonctionnement de l'école (salaire, manuel scolaire, matériel didactique, activités de formation pour le personnel)
- Fonds 3 : 92 484 \$ Mesures probantes et innovantes pour la lecture, l'écriture et la mathématique (orthopédagogie et psychoéducation)
- Fonds 5 : 110 273 \$ Agir autrement pour le secondaire (TES et surveillant d'élèves au secondaire)
- Fonds 6 : 506 585 \$ Allocations supplémentaires du MEQ (mesures dédiées et protégées)
- Fonds 7 : École montréalaise – Jeune public (salaire pour TES au primaire)
- Fonds 8 : Ne s'applique pas à notre école
- Fonds 4 & 9 : Encaissements / décaissements relatifs aux frais de scolarité (le Fonds 4 collecte les recettes relatives aux frais de scolarité, campagnes de financement pour sorties)

### 6d. Effectif de l'école

Un parent s'interroge sur le fait que l'école a seulement 3 jours de services en orthopédagogie. La direction explique les mécanismes de consultation avec le comité EHDA. Ce comité consulte les enseignants et par la suite émet des recommandations à la direction en priorisant les services des professionnels désirés pour l'année subséquente. Depuis l'année 2021-2022, les enseignants préfèrent une aide directe « sur le plancher » par des TES et des orthopédagogues. En effet, en comparaison avec l'année 2021-2022, il y a eu une augmentation d'un 1,80 poste en orthopédagogie et de 0,6 poste en TES. Les enseignants précisent que le travail des orthopédagogues est très apprécié en classe. Il est évident que l'équipe-école aimerait avoir un poste de 5 jours en psychoéducation. Bref, les enseignants ont priorisé leur choix et la direction les a entérinés.

## 7. Affaires courantes du CÉ

### 7.a. Protocole d'entente CSSDM/EMSB relativement au partenariat de l'école FACE

Le protocole d'entente a été envoyé au CÉ et au GB le 20 octobre dernier. Dans les balbutiements de la rédaction du protocole, les patrons des deux directions de l'école avaient convenu que les parents seraient consultés, et ce, étant donné la gestion bicéphale de l'école. Ce qui n'est pas arrivé. Toutefois, le CÉ CSSDM et le GB EMSB ne fait aucun reproche aux directions actuelles de l'école. La direction mentionne qu'il est possible de proposer des modifications au protocole, sauf en ce qui a trait aux ressources financières.

La représentante de la communauté EMSB (Mme Arseneau) explique que le protocole d'entente a été le sujet principal de la rencontre du « Governing Board » du 24 octobre. Elle tient à préciser que c'est une bonne nouvelle que nous ayons enfin un protocole à jour. En ce moment, nos deux directions respectives font un excellent travail, sont très appréciées de la communauté et, surtout, collabore beaucoup ensemble. Dans un tel contexte, un protocole d'entente semble presque inutile mais il est essentiel lorsqu'il y a désaccord.

Ceci étant dit, les membres du « Governing Board », étaient très déçus de ne pas avoir été impliqués dans le processus tel que promis à de multiples reprises et suite à l'envoi de deux lettres. À noter que les deux conseils d'établissement ont fait parvenir une lettre à leur représentant dans ce dossier en simultané à deux reprises. Outre quelques choix de vocabulaire qui pourraient être à revoir si cela est possible, le point qui a soulevé le plus d'interrogation chez les membres du « Governing Board » est le point 8.2 de l'entente :

- « Après la mise en place d'un processus de consultation qui sera déterminé entre les PARTIES, le CSSDM peut pour des raisons d'organisation de ses bâtiments, des ressources matérielles ou toute autre raison, changer l'emplacement de l'École de manière temporaire ou permanente. »

Les membres du GB étaient surpris que des raisons sanitaires (vétusté) ne soient pas évoquées considérant les raisons justifiant la relocalisation prochaine de l'école. La possibilité d'un changement d'emplacement permanent a aussi soulevé des inquiétudes. Finalement, aucune mention de la relocalisation et des effets sur le personnel et la communauté n'est mentionné dans le protocole d'entente.

Les membres du Governing Board ont proposé d'inviter Mme Lacroix Mallette, directrice régionale EMSB et personne lien dans ce dossier, à venir répondre aux questions des membres.

Mme Pelletier propose que le conseil d'établissement en fasse de même. M. Abran propose d'inviter M. Alain Provost, directeur de l'unité 2.

### 7.b. Résolution annuelle à renouveler

#### *Résolution 20221026-00*

Les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE soutiennent unanimement toute démarche de la direction de l'école ayant pour but les mesures d'apaisement de la circulation de la rue en face et aux abords immédiats de la bâtisse située au 3449, rue University, pour rendre ces abords plus sécuritaires et réduire la vitesse des véhicules.

Proposée par Élisabeth Pelletier, secondée par Catherine Bouchard. Adoptée sans opposition.

#### *Résolution 20221026-01*

Les membres du CÉ de FACE proposent que la direction puisse accepter seule toute sortie éducative dont le montant est égal ou inférieur à 20\$ / jour / enfant, pourvu que la direction fournisse aux membres du CÉ un rapport périodique pour consultation ainsi qu'un rapport annuel des sorties effectuées.

Proposée par Julie St-Pierre, secondée par Miranda Kuqi. Adoptée sans opposition.

#### *Résolution 20221026-02*

Avec l'accord de la direction et du CSSDM, les membres du CÉ de FACE approuvent que l'OPP coordonne la location des places de stationnement du parking de l'école aux spectateurs des matchs des Alouettes afin de financer diverses activités au sein de l'école. Les fonds récoltés par l'OPP sont gérés par l'école au Fonds 4 de l'OPP.

Proposée par Julie St-Pierre, secondée par Catherine Bouchard. Adoptée sans opposition.

#### *Résolution 20221026-03*

Les membres du CÉ de FACE demandent au CSSDM de maintenir la dérogation actuelle accordée à l'école FACE quant à sa Politique d'Admission et de transport, pour permettre à TOUS les élèves actuellement à l'école FACE d'y terminer leur scolarité, qu'ils demeurent ou non sur le territoire du CSSDM, et ce dans le meilleur intérêt des élèves.

Proposée par Élisabeth Pelletier, secondée par Miranda Kuqi. Adoptée sans opposition.

#### *Résolution 20221026-04*

Les membres du CÉ CSSDM de FACE recommandent que les sorties récréatives et parascolaires soient offertes, dans la mesure du possible, *conjointement* aux élèves CSSDM et EMSB.

Proposée par Catherine Bouchard, secondée par Antonin Forget. Adoptée sans opposition.

#### *Résolution 20221026-05*

Les membres du CÉ CSSDM de l'école FACE, considérant l'historique de l'école et sa dynamique particulière qui repose sur la cohabitation EMSB-CSSDM et primaire-secondaire, souhaitent réaffirmer leur volonté de mettre en place les conditions de réalisation d'un programme Beaux-Arts commun aux deux communautés

- en accueillant un membre du CÉ EMSB à titre de membre de la communauté
- et toutes autres mesures ou réflexions communes

Proposée par Catherine Bouchard, secondée par Miranda Kuqi. Adoptée sans opposition.

### **7.c. Règles de régie interne (RRI)**

La présidence et la direction présentent le document. La direction mentionne qu'il serait pertinent d'avoir la possibilité de voter par courriel sur des sujets simples qui peuvent arriver de dernière minute par le CSSDM ou le MEQ. Il a été convenu d'approuver les RRI au prochain CÉ du 14 décembre.

### **7.d. Consultation PTRDI 2023-2026**

Le PTRDI 2023-2026 est présenté par la direction. L'acte d'établissement sera modifié lorsque l'école déménagera dans les écoles transitoires. La direction a rempli le formulaire sur le site web pour le CSSDM.

## **8. Point des autres membres du CÉ**

### **8.a. Mot de la présidence**

La présidence n'a pas de points spécifiques à rapporter.

### **8.b. Conseil des élèves**

Malgré l'invitation de la direction et le rappel de l'enseignante J. St-Pierre, les élèves étaient absentes.

### **8.c. Point des enseignants**

Fête de l'Halloween lundi prochain. Première rencontre de conseil des élèves. Vente de chandails et de tuques via le site de la Fondation de l'école.

### **8.d. Professionnels non enseignants**

Aucun point à rapporter.

### 8.e. Comité de parents CSSDM

Aucun point à rapporter.

### 8.f. Fondation

Mme Arseneau précise que mis à part le point sur le protocole d'entente, les autres points discutés sont très similaires à ceux discutés ce soir : règles de régie interne, critères de sélection d'un membre de la communauté, approbation de sorties, etc. Elle note aussi qu'un point a été ajouté en varia du GB EMSB qui concerne la gestion des cellulaires en classe. Il y aura un suivi à ce sujet.

### 8.g. OPP

L'OPP remercie et félicite la direction et la direction adjointe au secondaire d'avoir organisé une rencontre sur les actions pour les élèves

L'OPP trouve malheureux que la déclaration de clientèle du 30 septembre soit la même date que la journée de la vérité et de la réconciliation. Cela donne une impression que cette journée est diluée dans les rouages administratifs scolaires.

Néanmoins, l'OPP félicite les deux équipes de direction (CSSDM et EMSB) pour leur implication durant cette journée.

L'OPP mentionne que des parents sont inquiets sur le fait qu'il n'y aura pas de transport scolaire durant la réfection du 3449 rue University. L'OPP réalisera un sondage auprès des parents sur les besoins de transport.

L'OPP mentionne qu'il aurait été opportun d'aviser que le stationnement de l'école n'était pas disponible le weekend du 22 octobre. La direction explique qu'il y avait un tournage dans l'école. Par ailleurs, la direction invite l'OPP à communiquer par courriel afin de savoir si le stationnement est occupé avec la gestionnaire administrative ou avec la direction elle-même.

### 8.h. Fondation

La campagne de légumes est sur le point de terminer. La campagne de sapin bat son plein.

### 9.h. Représentant du *Governing Board* EMSB

Mme Arseneau précise que mis à part le point sur le protocole d'entente, les autres points discutés sont très similaires à ceux discutés ce soir : règles de régie interne, critères de sélection d'un membre de la communauté, approbation de sorties, etc. Elle note aussi qu'un point a été ajouté en varia du GB EMSB qui concerne la gestion des cellulaires en classe. Il y aura un suivi à ce sujet.

### 10. Affaires diverses

10a. Renouvellement de l'abonnement au [Portail de ressources pédagogiques - Aidersonenfant.com](https://www.aidersonenfant.com)

La direction indique que l'an dernier l'école avait abonné l'ensemble des parents à cette ressource web pour la somme de 2 185 \$. Cette année, il y a un montant de 2 692 \$ à la mesure 15024. « Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves de l'éducation préscolaire et de la première année du primaire. L'accompagnement offert par l'entremise de cette mesure peut inclure diverses formes de sensibilisation aux réalités scolaires sur le développement cognitif, l'enseignement des mathématiques dans les premières années de scolarisation, la nouvelle grammaire, des ateliers sur la stimulation motrice, l'éveil à la lecture, l'estime de soi, etc. Cet accompagnement est élaboré de concert avec les conseils d'établissement et s'inscrit en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école ». Source : *Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024*. Il a été décidé qu'il y aurait d'autres recherches de site ou d'abonnement et que le choix serait décidé au prochain CÉ du 14 décembre.

### 11. Levée de séance

À 20h57, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine rencontre : 14 décembre à 18h30, en virtuel via TEAMS.

---

Daniell Herrera  
26 octobre 2022



Approuvé / Elisabeth Pelletier  
Présidence CÉ 2022-23